

ANNEXE 6 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT – PROJET PILOTE – PRODUCTION DE POULETS POUR LES MARCHÉS DE PROXIMITÉ (a. 11.22)

Nom:
Adresse:
Adresse du site de production (si différente) :
Nom du couvoir ¹ :
Adresse du couvoir :
Quantité de poulets demandée (minimum 101 et maximum 2 000) :
Nom de l'abattoir ² :
Adresse de l'abattoir :
Mode de production :
 Je joins à ma candidature un chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre de Les Éleveurs de volailles du Québec au montant de 50,00 \$
Je, soussigné, suis la personne autorisée à remplir l'présente demande de renouvellement. Je comprends que je devrai fournir aux Éleveurs d'volailles du Québec, sur demande, tout document supplémentaire requis pour l'étude de cett demande. J'atteste qu'à ce jour, moi ou l'entreprise que je représente, a respecté toutes le conditions du Projet pilote — Production de poulets pour les marchés de proximité. Je comprend que si mon contingent annuel est renouvelé, les Éleveurs de volailles du Québec pourront l'révoquer si moi ou l'entreprise que je représente fait défaut de respecter les conditions du Proje pilote — Production de Poulets pour les marchés de proximité, ou si j'ai fait une déclaration fauss ou mensongère.
Signé à : Le :
Signature du candidat ou son représentant

¹ Le titulaire d'un contingent annuel doit s'approvisionner en poussins auprès d'un couvoir dont le siège social ou le principal établissement est situé au Québec

² abattoir sous inspection permanente qui détient un permis en vertu de la *Loi sur les produits alimentaires* (chapitre P-29) ou de la *Loi sur les produits agricoles au Canada* (L.R.C., 1985, c. 20 (4e suppl.))